

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE


UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> (1) Communauté française | <input checked="" type="radio"/> (1) Libre confessionnel |
| <input type="radio"/> (1) Provincial et communal | <input type="radio"/> (1) Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 23/06/2000.....



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

APPROCHE TECHNIQUE DE L'UTILISATION D'UN CENTRE CYBERMEDIA.....

CODE DE L'U.F. (3)	75720202151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709
--------------------	--------------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de : | <input checked="" type="radio"/> (1) transition | <input type="radio"/> (1) qualification |
| du degré : | <input type="radio"/> (1) inférieur | <input checked="" type="radio"/> (1) supérieur |
| <input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court | <input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long | |

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 75720202151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de cybermédia	CT	S	16
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	20

✓

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

by 29.06.2000

A. COLLINET
ADM

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1 : Finalités de l'unité de formation

Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- de respecter les modalités d'accès à un centre cybermédia ;
- d'acquérir un savoir-faire de base dans l'utilisation (démarrage, manipulation de base, arrêt) des outils équipant un centre cybermédia.

Annexe 2 : Capacités préalables requises

Capacités :

Sera admis l'apprenant qui, placé dans la situation suivante :

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

est capable :

- pour le système (deux essais maximum)
 - de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi ;
 - de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse ;
 - de passer correctement un programme rencontré ;
 - de sortir d'un programme ;
 - d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant ;
- pour le clavier
 - de déplacer le curseur ;
 - d'utiliser la barre d'espacement, la touche « retour » et celle d'effacement ;
 - d'introduire des données numériques (avec / sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules / majuscules) ;
- pour les éléments
 - d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié ;
 - de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'U.F. « Informatique : Initiation à l'informatique » (Enseignement secondaire supérieur de transition)

Annexe 3 : Constitution de groupes ou regroupement

Il est conseillé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4 : Programme du cours

L'apprenant sera capable :

- d'appliquer les consignes d'accès à un centre cybermédia :
 - réservation au tableau horaire d'occupation,
 - réservation des clés du local,
 - débranchement / enclenchement du système d'alarme,
 - nom d'utilisateur et mot de passe pour un professeur, une classe,
 - mise à jour du cahier de maintenance du local ;
- de distinguer les droits d'accès aux ressources d'un réseau :
 - démarrage / arrêt du système,
 - utilisation d'un ZIP,
 - impression de documents ;
- de manipuler correctement le projecteur multimédia :
 - approche globale du fonctionnement,
 - exercices d'utilisation de base,
 - précautions d'utilisation ;
- d'accéder à Internet;
- d'utiliser correctement le scanner :
 - approche globale du fonctionnement,
 - exercices d'utilisation de base,
 - précautions d'utilisation ;
- d'utiliser correctement le graveur de CD-ROM :
 - approche globale du fonctionnement,
 - exercices d'utilisation de base,
 - précautions d'utilisation ;
- d'utiliser correctement la WEB-caméra :
 - approche globale du fonctionnement,
 - exercices d'utilisation de base,
 - précautions d'utilisation ;
- d'utiliser correctement le système TV / Net box :
 - approche globale du fonctionnement,
 - exercices d'utilisation de base,
 - précautions d'utilisation.

Annexe 5 : Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :

- d'accéder correctement aux locaux du centre cybermédia ;
- de démarrer et d'arrêter correctement le système ;
- d'utiliser un ZIP et une imprimante ;
- d'utiliser correctement les outils d'un centre cybermédia.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la rapidité dans l'utilisation de base de chacun des outils ;
- du respect des consignes.

Annexe 6 : Chargé de cours

Le chargé de cours sera :

soit un enseignant,
soit un expert pouvant justifier d'une expérience dans l'utilisation d'un centre cybermédia.